



COMITE DIRECTEUR HAUTS DE FRANCE BASKET-BALL



La commission sportive présente :

Les championnats de la saison 2018-2019

par Jacques DENEUX, Gérard LEPRÊTRE, Nathalie et Sandra

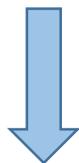
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Président: Jacques DENEUX
Vice-Président: Gérard LEPRÊTRE

MEMBRES: en cours

CHAMPIONNATS SENIORS et U20

- R1 MASCULINS et FEMININS SECTEURS N/PDC et PICARD
- R2 MASCULINS SECTEURS N/PDC et PICARD
- R2 FEMININS N/PDC
- R3 HDF
- U20 MASCULINS et FEMININS ELITE
- COUPE DE France SENIORS
- COUPES REGIONALES



SANDRA

30, Rue Albert Hermant
59133 PHALEMPIN
Tél. : 03.20.16.93.70.
E-mail :

CHAMPIONNATS JEUNES et U20

- U20 MASCULINS PROMOTION et FEMININS PROMOTION
- U17 MASCULINS et FEMININS HDF
- U15 MASCULINS et FEMININS HDF
- U13 MASCULINS et FEMININS HDF
- COUPE DE France JEUNES



NATHALIE

2, Ave de la Libération – BP 400-37
60402 NOYON CEDEX
Tél. : 03.44.09.50.00
E-mail :

Les CHAMPIONNATS
DES
HAUTS DE FRANCE

Première saison: 2018/2019

En SENIORS MASCULINS R3

- 4 poules de 14 équipes
- 11 équipes du secteur picard réparties sur 2 poules,
- 45 équipes du secteur du secteur NPDC sur 4 poules,
- Les 4 premiers jouent le titre régional et accèdent en R2 avec les 2 meilleurs d'un croisé des seconds et troisième.
- 16 descentes en département: Les 4 derniers de chaque poule.
- 16 montées des départements: 6 montées du 59, 3 du 62, 2 du 60, 1 du 02, du 80, 3 des U20 « élite »

En SENIORS FEMININS R3

- 4 poules de 8 équipes soit 32 équipes.
- 8 équipes du secteur picard sur 1 poule, 9 prévues,
- 24 (23 prévues) équipes du secteur du secteur NPDC sur 3 poules.
- Les 4 premiers de chaque poule jouent une 2^{ième} phase en 2 poules de 8, sans rejouer les rencontres déjà disputées. Titre régional « élite » et 1 accession en R2 disputées en tournoi à 4.
- Les 4 derniers de chaque poule jouent une seconde phase « excellence » en 2 poules de 8, sans rejouer les rencontres déjà disputées. Le titre régional « excellence » est disputé entre les premiers de chaque poule et les descentes concernent les 9 derniers de la poule après un croisement final des 2 poules entre les équipes de même rang.
- 10 descentes en département: 4 montées du 59, 2 du 62, 3 pour le secteur picard, 1 U20 « élite ».

En JEUNES: demande d'un dossier de candidature faisant un« état des lieux »

- **Création d'une division intermédiaire** entre championnat national et championnat régional pour des championnats plus homogènes permettant aux clubs en pointe dans la formation de travailler à la progression du joueur au travers de la compétition,
- **Pour promouvoir la formation du jeune joueur:**
« demeurer exigeant »
 - ❖ sur la qualité des encadrements,
 - ❖ le nombre des entraînements,
 - ❖ La volonté de sélections

En JEUNES: Pour le second niveau régional, une nécessaire lutte contre les déserts de formation du joueur.

- **En conservant une infrastructure dense permettant à un nombre suffisant de clubs d'accéder au championnat régional,**
 - ❖ Dans la plupart des cas avoir deux niveaux de championnat.
 - ❖ Pour le second niveau régional ***privilégier la répartition géographique en donnant la priorité aux équipes A***, les 6 dernières classées de la précédente saison exceptées.
- **En reprenant les résultats de la saison antérieure pour classer les équipes selon deux classements séparés et spécifiques aux équipes A et aux équipes B entre elles.**

En pratique: En JEUNES MASCULINS

- En U13, création d'un dossier de candidature pour une meilleure approche des valeurs potentielles des équipes retenues.
- Mise en place d'un championnat en 4 poules de 8 équipes, dont une poule picarde,
- Volonté d'une représentation minimale de chaque secteur géographique,
- Barrages organisés pour départager les équipes de même niveau,
- Déroulé de championnat identique au R3 féminin.
- Un titre de champion régional « élite » et un titre « excellence »
- Montées des premier et second « élite » en U15 région.
- Valorisation de la place sur le dossier 2019/2020.

En pratique: JEUNES MASCULINS

- **En U15 et en U17, création d'une poule « élite région » avec la volonté de créer une division de niveau intermédiaire avec les championnats de France du même âge.**
- **Un dossier de candidature est créé pour une meilleure approche des valeurs potentielles des équipes retenues.**
- **Mise en place d'un championnat en UNE SEULE division de 12 équipes, 8 ou 9 NPDC et 3 ou 4 du secteur picard.**
- **Barrages organisés pour départager les équipes de même niveau,**
- **Un titre de champion régional « élite »**
- **Valorisation des places pour le dossier de candidat en U17 région.**
- **4 poules de 6 pour le championnat régional excellence(idem 17/18)**

En pratique: JEUNES FEMININES

- **En U13, création d'un dossier de candidature pour une meilleure approche des valeurs potentielles des équipes retenues.**
- **Mise en place d'une mini phase qualificative en plateaux de 3 ou 4 équipes, issues de secteurs différents,**
- **Volonté d'une représentation minimale de chaque secteur géographique,**
- **Mise en place de poules de niveaux supposés homogènes,**
- **Un titre de champion régional**
- **Montées des premier et second « phase élite » en U15 région.**
- **Valorisation de la place sur le dossier 2019/2020.**
- **En U15 et U18 championnats en fonction des inscriptions.**

LE STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

- Identique au statut en vigueur cette saison pour les clubs issus du 59/62
- 3 années de transition progressive pour les équipes du secteur Picard.
- En 2018/2019 toute équipe du secteur picard, en seniors et jeunes région, devra être dirigée par un entraîneur inscrit et participant effectivement au minimum à la formation du diplôme d'animateur.
- Un niveau supplémentaire sera exigé pour chacune des 2 saisons suivantes avec toujours l'obligation de suivre la formation supérieure.
- En 2021/2022 le statut sera identique sur toute la ligue des HDF.

NB: le statut pour les PRENAT est le statut fédéral **pour tous!**